

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : ZIAN
Prénom : Khalid
Numéro national : _____
Adresse : _____

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

<u>MANDATS 2022</u>
CPAS DE BRUXELLES - Président du CPAS
VILLE DE BRUXELLES – Conseiller communal
ZONE DE POLICE BRUXELLES CAPITALE IXELLES - Conseiller de police
BRAVVO (Bruxelles avance/Brussel Vooruit) asbl - Membre du CA
BRUSSELS MAJOR EVENTS, EN ABRÉGÉ BME ASBL – Membre AG
IRIS - CHU SAINT-PIERRE – administrateur (membre AG de droit en qualité de Président du CPAS, nommé administrateur en qualité de représentant du CPAS)
IRIS – CHU BRUGMANN – administrateur (membre AG de droit en qualité de Président du CPAS, nommé administrateur en qualité de représentant du CPAS)
BRULOCALIS - ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS ASBL : Président du Comité directeur (en qualité de Représentant du CPAS au comité directeur)
BRUSSELS BUSINESS HUBS, en abrégé « 2bhub » S.A. - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Président du CA
CENTRE D'ENTREPRISES LES ATELIERS DES TANNEURS S.A. . - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Président du CA
1000 SERVICES, S.C.R.L. À FINALITÉ SOCIALE - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Président du CA
RESTO DU CŒUR - L'AUTRE TABLE asbl - membre AG + CA + Président (en qualité de représentant du CPAS) (depuis le 05/05/2021)
WERK CENTRALE DE L'EMPLOI asbl - Membre de droit AG (en qualité de Président du CPAS) + nommé administrateur (en juin 2021)
I.R.I.S (Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins) - Str. Faïtière- Assoc. de droit public Chapitre XII loi CPAS - Membre AG + CA en qualité de représentant du CPAS (depuis le 26/05/2021 au CA, confirmée AG 30/06/2021)
Les Cuisines Bruxelloises – membre CA (depuis le 30/05/2022)

FONCTIONS

Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.

Attaché principal à la COCOF (en congé politique, jusqu'au 03/12/2018 et de nouveau depuis le 01/07/2019)

FONCTIONS DÉRIVÉES

On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.

IRIS – CHU SAINT-PIERRE - membre AG de droit en qualité de Président du CPAS (depuis le 21/10/2020)

IRIS – CHU BRUGMANN - membre AG de droit en qualité de Président du CPAS (depuis le 21/10/2020)

IRIS – CHU HUDERF - membre AG de droit en qualité de Président du CPAS (depuis le 21/10/2020)

IRIS – INSTITUT JULES BORDET - membre AG de droit en qualité de Président du CPAS (depuis le 21/10/2020)

IRIS – Centre hospitalier de Bruxelles - CHU Bxl – membre AG et CA de droit en qualité de Président du CPAS

MAISON(S) DE QUARTIER - CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (association de droit public Chapitre XII Loi CPAS) - Vice-Président (de droit, en qualité de Président du CPAS) (installé le 30/04/2021)

ERAP - représentant du CPAS à l'AG en tant que Président du CPAS ((depuis le 21/10/2020)

SOBRU asbl - Vice-Président (de droit, en qualité de Président du CPAS) (depuis le 21/10/2020)

TRANSIT asbl - membre AG et CA de droit en qualité de Président du CPAS (depuis le 07/12/2020)

WERK CENTRALE DE L'EMPLOI asbl - membre AG de droit en qualité de Président du CPAS

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS</u>	<u>MONTANTS 2022 selon fiches fiscales</u>
<p>³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <p>1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;</p> <p>2. d'un mandat exécutif ;</p> <p>3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;</p> <p>4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;</p> <p>5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;</p> <p>6. d'un mandat ⁽⁴⁾ dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.</p> <p>⁴ électives ou non</p>	
CPAS de Bruxelles – Président Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale 2022 :	109.094,13€
VILLE DE BRUXELLES – jetons de présence Conseil communal & sections	5.652,60€
ZONE DE POLICE BRUXELLES CAPITALE IXELLES – jetons de présence Conseil de police + arriérés	900,00€ + 150€
CHU Brugmann : Membre AG) (jeton de présence et frais de déplacement)	206,04€
CHU Saint-Pierre – membre AG + CA – jetons de présence et frais de déplacement	866,26€
IRIS – INSTITUT JULES BORDET - membre AG (jetons de présence et frais de déplacement)	289,87€ + 46,42€
I.R.I.S (Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins) - Str. Faïtière- Assoc. de droit public Chapitre XII loi CPAS - Membre AG + CA en qualité de représentant du CPAS	400,00€
Les Cuisines Bruxelloises – membre CA (depuis le 30/05/2022)	720,00€
BRULOCALIS - ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS ASBL	113,65€
Les autres mandats et fonctions dérivées sont non rémunérés	
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS 2022 selon fiches fiscales</u>
<p>² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	
CPAS - Président CPAS – ATN pour véhicule, GSM et ICT	2.2025,60€

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

CENTRE CULTUREL MAGHREBIN-ESPACE MAGH, EN ABREGE : CCM, asbl : administrateur (à titre privé, ne représente pas la Ville ou le CPAS)

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵ et les rémunérations ⁶perçues pour l'**exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

8 Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5^{ème} tiret</u>	<u>MONTANTS</u>
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
néant	
<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)</u>	<u>MONTANTS</u>
⁷ autres activités exercées à titre privé , en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
néant	

Fait à Bruxelles, le

Nombres d'annexes : 9 fiches fiscales

Signature Khalid Zian